

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Vaudelnay, le 9 octobre 2024

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

MAIRIE DE VAUDELNAY



**24, Place des Deux Provinces
49260 VAUDELNAY**

**Tél 02 41 52 20 10
E-mail : mairie@vaudelnay.fr**

Le Maire de Vaudelnay
Fabrice BARDY

à

**Mesdames, Messieurs,
Membres du conseil municipal
De Vaudelnay**

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra le

***Mardi 15 octobre 2024 à 19h30
Salle du conseil municipal
à la MAIRIE de Vaudelnay***

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs**, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Vaudelnay

Fabrice BARDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabrice Bardy', written over a blue circular official stamp.



ORDRE DU JOUR

DOMAINE ET PATRIMOINE

- **Délibération n°2024-38** : intégration au domaine public de la commune les parcelles cadastrées section ah 557 de 01a23ca (ex ah 410p) et ah 559 de 07a (ex 411p) d'une contenance totale de 1a30ca issue de la propriété de l'indivision BARDY-TESSIER pour l'euro symbolique.

FINANCES LOCALES

- **Délibération n°2024-39** : versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les dépannages du réseau de l'éclairage public (EP 364-23-163).
- **Délibération n°2024-40** : autorisation d'emprunt de 650 000,00 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'aménagement et de la sécurisation de la traversée du bourg.
- **Délibération n°2024-41** : délibération de la commune de Vaudelnay approuvant les statuts et la prise de participation au capital de la Société Publique Locale (SPL) - restauration collective du saumurois.
- **Délibération n°2024-42** : délibération portant désignation du représentant à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale (SPL) - restauration collective du saumurois.
- **Délibération n°2024-43** : répartition des charges de fonctionnement de l'école, du restaurant scolaire, du transport scolaire et des temps d'activités périscolaires pour l'année 2023/2024 pour la commune de Brossay.
- **Délibération n°2024-44** : détermination du montant du loyer et des charges pour le logement communal situé au 157 rue de la mairie à Vaudelnay (*annule et remplace la délibération N°2024/36*).
- **Délibération n°2024-45** : contrats d'assurances – choix d'un prestataire de services d'assurances (prise d'effet au 01/01/2025).

QUESTIONS DIVERSES

- Contrat de prévoyance personnel
- Travaux du bourg
- Terrain Thorel
- Goûter des anciens (lundi 15 décembre)